



COMMISSION DE LA CULTURE ET DE  
L'ÉDUCATION

Déposé le : 22 MARS 2016

No. : CCE-043

Secrétaire : A. V. J.

## BUREAU DU PRÉSIDENT

Montréal, le 18 mars 2016

Madame Filomena Rotiroti  
Présidente  
Commission de la culture et de l'éducation  
Assemblée nationale du Québec  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
3<sup>e</sup> étage, Bureau 3.15  
Québec (Québec) G1A 1A3

Par courriel : [cce@assnat.qc.ca](mailto:cce@assnat.qc.ca)

Madame la présidente,

Le 10 mars dernier, l'Association montréalaise des directions d'établissements scolaires (AMDES) présentait son mémoire aux membres de la Commission de la culture et de l'éducation, au sujet du projet de loi 86 sur la gouvernance scolaire. L'AMDES représente notamment les directions d'établissements primaires et secondaires de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ). Puisque la CSPÎ a été mentionnée à plusieurs reprises au cours de cette présentation, nous désirons exprimer notre désaccord quant à certains propos tenus par sa présidente, Madame Hélène Bourdages.

Mme Bourdages a notamment qualifié la structure organisationnelle de la CSPÎ d'« immensément centralisée » (sic). Si par ces mots, elle indiquait que la CSPÎ est une commission scolaire qui accompagne, supervise et soutient ses directions d'établissements et qui veille à une répartition non pas égale, mais équitable des ressources qui lui sont confiées, nous ne pouvons qu'être en accord avec cette affirmation. Par contre, si ces mots signifiaient que les directions d'établissements de la CSPÎ sont peu consultées, qu'elles ne disposent d'aucune marge de manœuvre dans la gestion de leur école, et qu'elles doivent s'astreindre à une reddition de compte fastidieuse imposée par la CSPÎ, nous nous inscrivons en faux contre cette affirmation qui, au demeurant, n'était étayée par aucun argument probant. Dans le but

d'offrir un portrait plus équilibré de notre commission scolaire et de son organisation, permettez-nous de rectifier certains faits.

Tout d'abord, il convient de rappeler que la CSPÎ, dont le territoire englobe la portion est de l'Île de Montréal, dessert un secteur diversifié autant au niveau de sa situation socio-économique qu'à celui de sa population. La présence de milieux défavorisés ainsi que d'une forte proportion d'élèves issus de l'immigration sont des caractéristiques majeures du profil de la CSPÎ. Malgré ces défis importants, la CSPÎ a été en mesure d'atteindre et de dépasser, quatre ans avant l'échéance prévue de 2019-2020, les cibles ministérielles en matière de diplomation et de qualification. De plus, le décrochage scolaire a enregistré un recul notable, ce dont nous sommes particulièrement fiers. Ce résultat collectif est le fruit du travail de l'ensemble de notre personnel.

Par ailleurs, il est tout aussi important de souligner qu'en 2015-2016, dans une période de compressions budgétaires en éducation, la CSPÎ a été en mesure de présenter un budget équilibré qui ne contenait aucune suppression de postes ou de services en lien direct avec les élèves et la réussite éducative. Sur le plan de la gestion, la CSPÎ s'est démarquée de manière significative quant à son efficience financière (rapport Lacroix) et à sa gestion budgétaire (rapport de la Vérificatrice générale du Québec). Dans ses relations avec ses établissements, la CSPÎ privilégie un modèle décentralisé qui permet notamment aux écoles de conserver les surplus qu'elles parviennent à dégager dans leur propre enveloppe budgétaire. Pour les orientations touchant la préparation du budget de l'année suivante, il existe un comité d'échange et de discussion composé de la direction générale, de la direction de services et de directions d'établissements. Il convient cependant de rappeler que cette décentralisation s'accompagne d'un suivi qui permet à l'ensemble de nos établissements de conserver, eux-aussi, une saine situation budgétaire. C'est d'ailleurs grâce à ces mécanismes que la CSPÎ parvient à maintenir, année après année, des résultats budgétaires enviables qui lui permettent de mener à bien la mission qui lui a été confiée.

Au chapitre de la pédagogie, les gestionnaires de la CSPÎ ont opté pour une approche de consultation auprès des directions d'établissements pour la bonne conduite de nombreux dossiers. Ainsi, pour l'insertion professionnelle et l'accompagnement des milieux sur les enjeux de la réussite, nous avons toujours convenu avec nos directions des modalités et des contenus. Dans le cadre de l'actualisation des moyens identifiés pour l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires, il existe des comités de planification et d'intervention composés entre autres de directions. De plus, la répartition équitable des ressources en matière de conseillers pédagogiques se fait annuellement en comité avec les directions, à partir d'une analyse sectorielle des résultats des élèves et des enjeux identifiés. Par ailleurs, les orientations au niveau de l'adaptation scolaire (EHDA) sont développées en comité de travail composé entre autre de directions.

Ce ne sont que quelques exemples parmi tant d'autres qui démontrent l'approche collaborative qui est priorisée par notre organisation. Ce modèle n'est pas statique et nous cherchons constamment à l'améliorer en nous basant sur des pratiques gagnantes. Toute cette démarche ne vise qu'un seul et unique but : la réussite du plus grand nombre possible d'élèves. Nos résultats sont là pour le prouver.

Il nous fera plaisir d'expliquer davantage devant la commission parlementaire notre modèle organisationnel ainsi que l'impact que pourrait avoir le projet de loi 86 sur notre organisation. Nous sommes disponibles pour rencontrer les membres de la commission au moment qui leur conviendra. Merci de l'attention que vous porterez à cette lettre.

Veuillez recevoir, madame la Présidente, mes salutations distinguées.



Miville Boudreault  
Président  
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

Cc : Mme Hélène Bourdages, présidente, AMDES  
M. Stéphane Gemme, vice-président, AMDES